

MAIRIE de LA BELLIOLE
Livret d'accueil pour les nouveaux
habitants



mairie.labelliole@orange.fr

Tél : 03.86.88.61.39

Version 2020

Le mot du Maire

Vous venez d'emménager à La Belliole. Vous cherchez à prendre vos marques dans votre nouvelle commune. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Entouré d'une équipe dynamique, volontaire et déterminée, nous souhaitons œuvrer pour l'avenir de notre village et le devenir de ses habitants.

Nous vivons une période de transition très importante. Tant sur le plan social qu'environnemental, nous devons être les acteurs de notre futur. Nous comptons sur la volonté de tous pour y arriver dans les meilleures conditions.

Les renseignements essentiels qui concernent votre quotidien à La Belliole se trouvent dans ce livret d'accueil. Votre mairie se tient à votre disposition et reste aussi, et surtout, à votre écoute pour les initiatives et propositions que vous souhaiteriez nous soumettre pour l'amélioration de votre village et le « bien vivre » de ses habitants.

Heures d'ouverture de la Mairie

Les mardis et jeudis de 9h à 12h

Permanence des élus : 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h

L'équipe municipale

Maire : Loïc BARRET

1^{er} adjoint : Patricia PETIT

2^{ème} adjoint : Ludovic THOMAS

Conseillers :

Jean-Luc ABGUILLERM

Andréa COLLARD Alain

DEROIN Sébastien JEAN

Benjamin NAUDIN Linda

POWER

Historique de La Belliole

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2022
Population	97	83	90	128	193	253	253	252	253

Depuis 2023, les habitants de La Belliole ont enfin un nom : Belloises et Bellois.

L'histoire de La Belliole est peu documentée, mais apparemment la commune s'appelait jadis « Bella Aura », le beau pays de l'air pur grâce à ses beaux pâturages, à la beauté de son site et à la fraîcheur de l'air qu'on y respire !

Selon le Guide Pittoresque de l'Yonne : *Le sol de La Belliole est froid. La moisson s'y fait 15 jours plus tard qu'à Chéroy. Un tiers de son territoire est couvert de beaux bois de chênes, qui fournissent de bons bois de construction. Il y a d'excellentes prairies flottantes, qui furent encore augmentées lorsqu'on mit en culture les 3 étangs. Lorsque ceux-ci étaient en eau, l'air était malsain à la suite des grandes chaleurs, parce qu'il se trouvait chargé de gaz délétère provenant de la décomposition des substances animales et végétales en putréfaction.*

La vigne n'y vient pas...le vin est remplacé par le cidre. Celui qui provient des fruits du poirier de Sauge est le plus estimé. Cette espèce est très répandue dans toute cette partie du canton. Ce poirier pousse vigoureusement, son bois est bon, dur et peut-être employé à des ouvrages de menuiserie et de charonnage.

Aujourd'hui, il y a très peu d'étang, l'air a conservé sa fraîcheur mais pommiers et poiriers ont disparu.

L'église est simple et rustique, tout à l'image du village. La Belliole comporte le « bourg » et un hameau situé à un kilomètre : « Les Masures ».

Autrefois, existait un réseau de chemins qui liait bourg, hameau et villages voisins. Puis des routes ont été tracées, à travers bois et champs, au début du 20^{ème} siècle.

« Promenade en Gâtinais » AHVOL et L'Arbre

LA VIE PRATIQUE

La collecte des déchets et le tri

2 bacs par ménage ; le bac jaune pour tout ce qui est recyclable (tous les emballages), le bac marron pour le non-recyclable.

La collecte a lieu tous les 15 jours. Vos bacs sont à sortir la veille au soir du jour de collecte. Les collectes des bacs ont lieu le même jour : le matin pour les bacs marrons, l'après-midi pour les bacs jaunes.

Contact : ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr 03.86.97.78.26

6 Rue Danton 89690 CHEROY (le SIVOM du Gâtinais).

Vous pouvez vous procurer un composteur en bois en remplissant un bon de commande sur le site web de la Communauté des Communes (<http://www.gatinais-bourgogne.fr>) pour la modique somme de 20€ et vous le faire livrer en mairie.

Il y a des bennes de recyclage de verre et de papier dans la rue des Gravois (accès par la route de St. Valérien).

Déchèteries

FOUCHERES	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Eté	9h00 - 12h00	9h00-12h00	14h00-18h00	14h00-18h00	9h00-12h00 14h00-18h00
CHEROY	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Eté	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	9h00-12h00 14h00-18h00

Pour accéder à une de ces déchèteries, il faut une carte d'accès. Vous pouvez l'obtenir à la Mairie, en remplissant un bordereau de fiche de situation.

Le service de vidange de fosse septique mis en place par la Communauté de Communes

Ce service a pour but de vous faire profiter de tarifs préférentiels concernant les opérations de vidange qui doivent obligatoirement être réalisées par une entreprise agréée.

L'utilisation de ce service n'est pas obligatoire. Vous retournez à la Communauté de Communes le bon de commande (document recto-verso à télécharger sur le site <http://www.gatinais-bourgogne.fr>), complété et signé, en précisant la date de vidange souhaitée, les ouvrages à entretenir, et cela suffisamment tôt : au moins 1 à 2 mois avant pour les interventions programmées.

Le vidangeur vous contactera pour convenir d'un rendez-vous selon vos disponibilités dans la période indiquée sur le bon de commande.

A l'issue de la vidange, une fiche d'intervention sera signée entre l'utilisateur et le vidangeur afin d'attester de la bonne exécution de la prestation.

L'intervention sera facturée par la Communauté de Communes.

Pour enregistrer une intervention, veuillez contacter la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pour tous renseignements, contactez le SPANC au 03 86 97 71 94.

TRANSPORTS

Vous souhaitez utiliser les transports en commun pour vous déplacer ?

MOBIGO, le réseau de transport interurbain de voyageurs, est organisé par le Conseil Général. Cet organisme fait fonctionner la ligne 815 en passant notamment par Domats, La Belliole, Saint-Valérien et Fouchères **pour aller à Sens**. Elle est accessible et utilisable par tous en période scolaire (pour le samedi, ce service fonctionne à la demande en téléphonant la veille au 03.86.65.22.77). Pour les périodes de vacances scolaires, la ligne fonctionne à la demande, après contact auprès du transporteur.

Le tarif de ce transport régulier est de **1€50 par voyage** (aller ou retour et quel que soit le trajet).

Le titre de transport s'achète directement dans le bus, auprès du chauffeur. Les horaires sont disponibles sur le site

<https://www.viamobigo.fr/ftp/document/fh-lr-815.pdf>

LA JEUNESSE

La Vie Scolaire

Les enfants de La Belliole dépendent du regroupement scolaire de Domats-Savigny-sur-Clairis. Les cours de L'Ecole Maternelle ont lieu à Savigny, tandis que les classes de l'Ecole Primaire se trouvent à Domats.

Savigny -sur-Clairis propose une garderie périscolaire qui accueille les enfants fréquentant les classes de Savigny ET de Domats. Cette garderie fonctionne le matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture des classes et le soir après la classe jusqu'à 18h30. N'oubliez pas d'effectuer une demande de carte de car si besoin, pour le trajet de la garderie à Savigny jusqu'à l'Ecole de Domats. Le tarif de la garderie est fixé à 1€ la demi-heure.

Les plus grands font leurs études au Collège du Gâtinais-en-Bourgogne à St Valérien et ensuite aux Lycées à Sens.

L'Ecole Multisports du Gâtinais-en-Bourgogne

L'école multisports est un lieu de découverte et d'initiation sportive.

Tous les enfants, âgés de 6 à 12 ans, peuvent s'inscrire à l'école multisports. Les inscriptions des enfants se font sur une année scolaire.

L'encadrement est assuré par des éducateurs titulaires d'un diplôme ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives.

Huit familles d'activités sont proposées :

- Activités athlétiques : athlétisme (course, saut, lancer), triathlon...
- Activités aquatiques : natation, plongée, water-polo, découverte du milieu aquatique...
- Activités gymniques : gymnastique, gymnastique rythmique, trampoline...
- Activités physiques artistiques et d'expression : cirque, danse, patinage...
- Sports collectifs : football, basket-ball, volley-ball, rugby, hockey
- Sports de raquettes : tennis, badminton, tennis de table...
- Activités physiques de pleine nature : VTT, course d'orientation, voile, escalade, tir à l'arc, canoë-kayak, rollers...
- Sports d'opposition : judo, lutte, boxe, escrime...

Contacter :

Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

Pang VEZINE

6, Rue Danton

89690 CHEROY

Tél : 03.86.97.71.94

Courriel : contact@gatinais-bourgogne.fr

L'École de Musique et de Danse de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

Située à Villeroy, L'École dispose d'une équipe de 13 enseignants qui proposent des cours de violon, alto, cors, clarinette, guitare classique et électrique, percussions, trompette, tuba, trombone, saxophone et flûte traversière. Des ateliers et des pratiques collectives (atelier théâtre, chorales...) existent également.

Tél : 03 86 64 18 45 / 06 71 35 15 92

Courriel : secretariat-emdt@gatinais-bourgogne.fr

direction-emdt@gatinais-bourgogne.fr

QUELQUES REGLES A RESPECTER

Règles bruit

L'arrêté préfectoral DDAS/SE/478 s'applique dans sa totalité à l'ensemble de la commune.

Les travaux de bricolage, tontes ou utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage peuvent être effectués :

1. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00.
2. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
3. Les dimanches ET jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Pour le bien-être de tous et un voisinage harmonieux, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces règles.

Brûlage des déchets végétaux

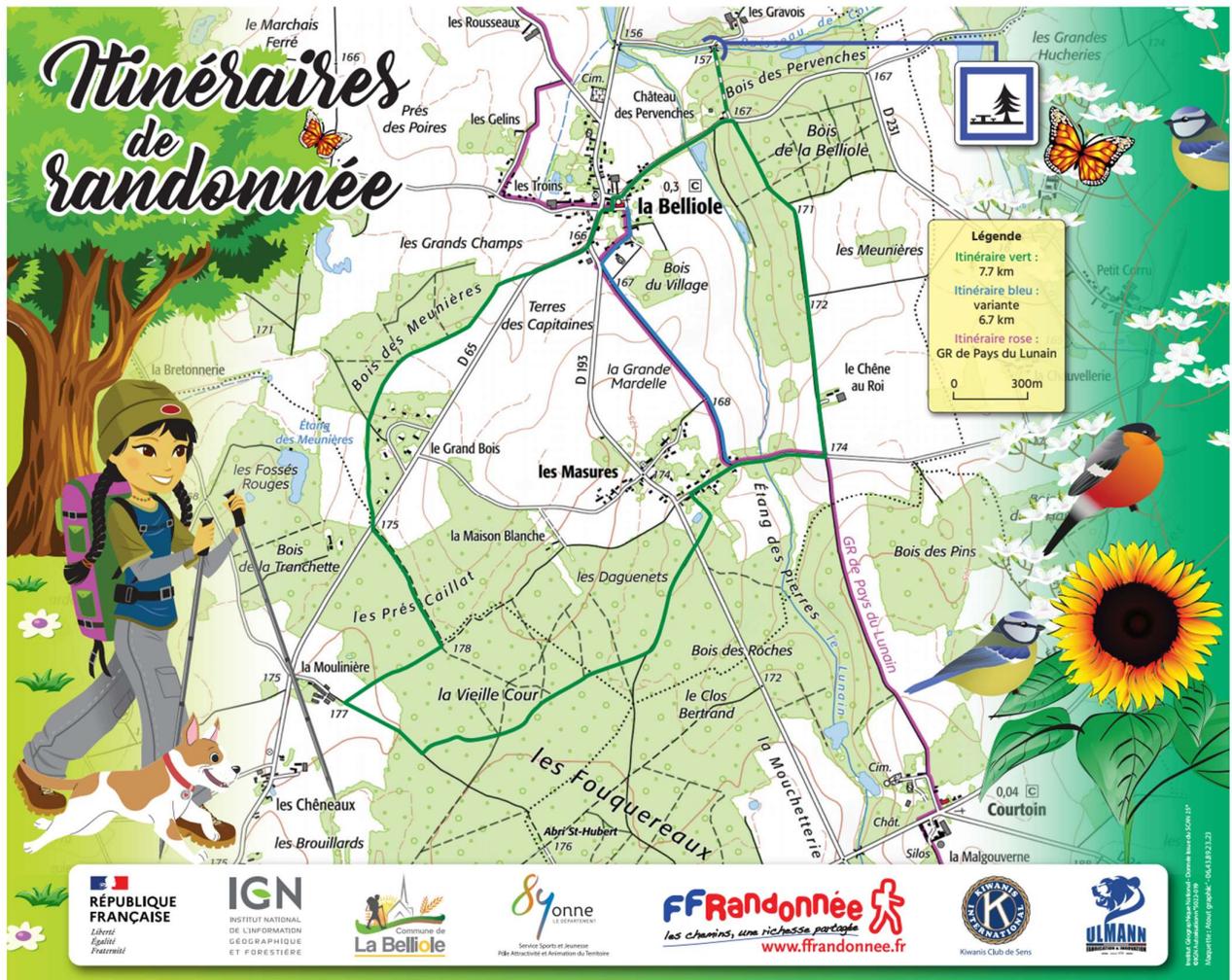
La Préfecture de l'Yonne rappelle que *"le brûlage ou l'incinération à l'air libre ou en incinérateur individuel de résidus végétaux reste une solution exceptionnelle soumise à dérogation"*. Il faut avant tout **valoriser ces résidus en les broyant sur place ou en les compostant**. Les utiliser en guise de paillage pour les plantations ou les méthaniser pour les transformer en énergie est également à privilégier.

Statistique étonnante : Brûler 50 kg de déchets verts dégage autant de particules fines qu'une voiture récente roulant sur 13 000 km.

Travaux

La plupart des travaux (montage d'un abri-jardin, pose de fenêtre de toit, changement de clôture ou de portail, ravalement de façade ...) sont soumis minima à une demande d'autorisation qui est à réclamer auprès de votre Mairie sous l'autorité du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Une promenade pour mieux connaître le paysage autour de La Belliole



NUMEROS UTILES

Police et Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Sapeurs-pompiers :18

Centre Hospitalier de Sens : 03 86 86 15 15

Allo enfance maltraitée : 119

Violence femmes info : 3919

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

Dépannage électricité : 09 72 67 50 89

Dépannage gaz :0800 47 33 33

Drogue alcool tabac info service : 0800 23 13 13

SOS Enfants disparus : 116 000